

Intérimaires : CRIT condamnée, vérifiez vos payes !

Cette année, l'entreprise CRIT Intérim a été condamnée à une amende de 300 000 euros par la Cour d'Appel de Paris, pour délit d'escroquerie et travail dissimulé, suite à une plainte de la CGT qui remonte à plus de 10 ans. CRIT a également été condamnée à verser des dommages et intérêts à des intérimaires.

CRIT avait monté une combine pour ne pas payer les indemnités de fin de mission et les indemnités de congés payés à des dizaines de milliers d'intérimaires !

Sur le logiciel de paye, un code avait été créé par la direction pour que ces primes ne soient pas versées sur les bulletins de salaire, et restent sur les comptes de l'entreprise.

Elle donnait même des consignes aux salariés de CRIT s'occupant des payes : la direction exigeait que cette combine soit appliquée « *pour des petits boulots saisonniers car les jeunes n'avaient pas connaissance des bulletins de salaire* », ou pour les salariés d'origine étrangère ayant « *des difficultés à lire une fiche de paye en français* » !

CRIT rajoutait de l'odieux à ses magouilles...



Les dirigeants principaux actionnaires de CRIT sont la 151^e fortune de France, mais c'est pour s'enrichir encore plus que pendant des années, ils ont volé les intérimaires en ne leur payant pas des primes qui représentent plus de 10% du salaire.

Depuis ce jugement, les primes ont été reversées aux intérimaires concernés. Mais il aura fallu plus de 10 ans de procédures pour que CRIT finisse par être condamnée !

Ici à l'usine, il y a plus de 1 300 intérimaires qui travaillent pour différentes entreprises de travail temporaire (Crit, Manpower, Adecco, Synergie etc).

Régulièrement, des heures ne sont pas payées en temps et en heure, alors que les salaires des intérimaires sont versés entre le 12 et le 14 du mois suivant. Il manque parfois des samedis ou des dimanches sur la fiche de paye, ou des primes, des paniers, des indemnités de transport, etc.

Régulièrement, les intérimaires doivent réclamer auprès de leur agence, et souvent insister, pour que ces sommes finissent par leur être payées.

Notre salaire, déjà insuffisant, on en a besoin pour vivre. Les factures et le loyer n'attendent pas le mois suivant pour être payés !

Si vous êtes intérimaire, en cas de problème, d'incompréhension de la fiche de paye, de question : n'hésitez pas à vous adresser à un délégué CGT.

✓ ET APRÈS LE VSD ? ILS VEULENT LE BEURRE, ET L'ARGENT DU BEURRE !

La direction ne cache pas sa volonté de garder ces nouveaux horaires 5 matins/4 après-midis, même quand le VSD sera arrêté.

Pour une raison simple : **ça lui laisserait les mains libres pour imposer des samedis matins ET des vendredis après-midis en modulation (gratuits) !**

Pour la CGT, cet accord VSD/nouveaux horaires n'est fait que pour arranger la direction. Ça dégraderait encore nos conditions de travail, sans parler de l'impact sur notre vie privée.

Il n'y a rien de bon pour les salariés : toujours autant de samedis travaillés, et des horaires encore pires qu'aujourd'hui.

Pas question de signer et de dire oui à tout ça !

ÉCHOS du CE

Une goutte d'embauches dans un océan de suppressions d'emplois

20 embauches d'ouvriers, en CDI, sont prévues d'ici la fin de l'année. Cela fait plusieurs années qu'aucun ouvrier n'avait pas été embauché.

Mais **la direction se vante moins d'avoir détruit à Mulhouse, depuis 4 ans, 55 emplois en CDI chaque mois.**

Cela fait 2 600 emplois supprimés, alors il faut un sacré culot pour oser faire de la publicité avec une poignée d'embauches !

Quelques intérimaires ont passé les tests et les entretiens. Mais après des mois passés à leur poste, y a-t-il encore besoin de tout ce cinéma pour savoir s'ils ont le « *bon profil* » pour être embauchés ?!

Et ces 20 embauches sont très loin de faire le compte :

- Il y a plus de 1300 intérimaires sur le site : à ce rythme, il faudrait plus de 65 ans pour mettre fin à la précarité à l'usine !
- Au Montage, près d'1 ouvrier sur 2 est en intérim, et la proportion est encore plus élevée en équipe de nuit. Ils ne sont pas là en « sureffectif », mais tiennent des postes comme n'importe quel ouvrier en CDI. Quand ils sont en fin de mission, ils sont remplacés par d'autres, et ainsi de suite.

- On croule sous les heures sup : plus de 50 séances supplémentaires ont été travaillées cette année, dans les 3 tournées (chiffre communiqué pour les Unités Terminales). Ce n'est pas le boulot qui manque, ce sont des effectifs en nombre suffisant pour le faire !

Alors tous ceux qui le souhaitent, devraient pouvoir être embauchés en CDI !

H- = vidage de compteurs

Après avoir imposé des H+ toute l'année, des H- ont été annoncés pour les secteurs B7 les nuits du 20, 21 et 22 décembre.

Aucune justification n'est apportée par la direction : elle veut simplement réduire les stocks de C4 et DS4, pour payer moins d'impôts.

Et au passage, elle vide les compteurs ! Un certain nombre d'ouvriers ont atteint les +56h dans leur compteur modulation. En enlevant 21h avec ces H-, leur compteur va passer à +35h... et c'est exactement le nombre d'heures que la direction bloque dans notre compteur en fin d'année.

Aucune heure sup ne leur sera payée, c'est du vol !

Dans un prochain tract, nous reviendrons sur le réglage du compteur modulation en fin d'année.